

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

DATE DE CONVOCATION: 11/01/2011 - DATE D'AFFICHAGE : 11/01/2011

- EN EXERCICE .....18

NOMBRE DE CONSEILLERS: - PRESENTS .....13

- VOTANTS ..... 17

L'an deux mille onze, le vingt cinq janvier à 21 heures, légalement convoqué le onze janvier, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de CROISSY-BEAUBOURG, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire

ETAIENT PRESENTS: Mesdames BLESSON, JURETIG, MAMETZ, MONTE-TARRIS, NATALE, TELLIER

Messieurs ALBARET, AMATO, DELBAST, GERES, STECHER, VESCO, WOZNIAK

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur DELAPORTE a donné pouvoir à Monsieur WOZNIAK,

Monsieur FRANCOIS a donné pouvoir à Monsieur DELBAST

Monsieur NAIN a donné pouvoir à Monsieur GERES,

Monsieur TOKATLIAN a donné pouvoir à Madame BLESSON,

ABSENT: Monsieur BOULE

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame JURETIG Raymonde a été élue secrétaire.

**OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION FINALE ET APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

M. Delbast Henry, Maire Adjoint, chargé de l'Urbanisme, rappelle les conditions dans lesquelles le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe.

Il présente le Bilan de la concertation relative à la finalisation du PLU

Il rappelle les grands principes de la concertation

Après l'annulation partielle du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 31 Mai 2005 suite à un recours contentieux, la ville de Croissy-Beaubourg vient de terminer la finalisation de son PLU. Cette étape de quelques mois a fait l'objet d'une phase de concertation avec la population.

Les modalités de la concertation ont été fixées par **délibération publiée en date du 27 janvier 2009.**

Cette délibération précise que la concertation a été organisée "à l'aide d'une publication spécifique, d'une exposition et d'un registre à pages numérotées destiné à recevoir les avis pendant la durée de l'enquête publique".

**Il précise les étapes de la concertation**

Le projet de finalisation du PLU a été construit par la municipalité qui l'a ensuite présenté aux habitants dans une logique de concertation, c'est-à-dire afin de recueillir les remarques de chacun.

La concertation a pris la forme d'une plaquette distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants, ainsi que d'une exposition (2 panneaux) dans le hall de la mairie qui s'est tenue du 11 au 24 juin 2009. Lors de cette exposition, des permanences étaient assurées par les élus afin qu'ils puissent répondre aux interrogations des habitants. Un registre était également à la disposition de la population.

Après les dernières modifications, une brochure a par ailleurs été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de la ville pour leur faire part des évolutions.

Le dossier a été arrêté par délibération du 3 février 2010. Une enquête publique s'est tenue du 8 juin 2010 au 8 juillet 2010.

➤ **M. Delbast rappelle les outils de la concertation**

- La plaquette d'information qui a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la commune afin qu'ils prennent connaissance des évolutions du projet de la commune suite à l'annulation partielle du PLU.

Les habitants étaient également invités à se rendre à l'exposition qui se tenait en mairie. La plaquette présentait 4 pages et contenait : une introduction de M. le Maire, des informations, photos et plans à propos des nouveaux projets urbains, un rappel de ce qu'est le PLU et l'invitation à l'exposition.

- Les panneaux d'exposition qui au nombre de 2, au format A0, ont été affichés dans la mairie durant 2 semaines (11 au 24 juin 2009). Ils permettaient aux habitants de prendre connaissance de ce qu'est le PLU, du calendrier de la finalisation du PLU, des modifications apportées au PADD et au plan de zonage. De plus, les panneaux présentaient le projet (retranscrit à travers une orientation d'aménagement) de logements sur le secteur 1AUm.

➤ **M. Delbast précise le Bilan de l'exposition et les remarques formulées**

Durant les 2 semaines d'exposition, **31 personnes sont venues s'informer** du projet de la commune et **5 personnes ont laissé des remarques** sur le registre mis à leur disposition.

• 3 remarques concernent l'ensemble de la démarche de finalisation du PLU et particulièrement les nouveaux projets sur la zone 1AUm ou sur le centre ville. Les personnes se disent satisfaites des orientations choisies par les élus. L'une d'entre elles ajoute que le projet semble tout à fait compatible avec la préservation du village de Croissy-Beaubourg.

• 2 remarques concernent le site de l'ancien caravanning (zonage 1AUa et 1AUe) qui n'a pas été modifié depuis l'approbation du PLU puisque ces zones n'ont pas connu d'annulation par le TA. Les personnes qui ont émis des remarques souhaitent être toujours informées de l'avancement des projets sur ce site et une question concerne les déplacements autour de ce projet urbain.

➤ **M. Delbast détaille le Bilan de l'enquête publique**

L'enquête publique relative à la finalisation du PLU s'est déroulée du mardi 8 juin 2010 au jeudi 8 juillet 2010. Les habitants ont été informés de cette Enquête Publique par une information importante comme le rappelle le Commissaire Enquêteur dans son rapport final.

10 particuliers sont passés consulter le dossier, et 8 ont apporté des remarques. 2 particuliers sont passés sans apporter de remarque. L'Association RENARD a également apporté une riche contribution lors de l'Enquête Publique.

Suite à ces remarques, le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable au projet de PLU. Les réponses aux remarques soumises lors de l'Enquête Publique sont compilées dans un tableau qui figure dans le dossier 0\_ pièces administratives du PLU.

➤ **M. Delbast tire le Bilan général de la concertation**

La concertation autour du projet de finalisation du PLU de Croissy-Beaubourg s'est tenue conformément à ce qui avait été énoncé dans la délibération publiée le 27 janvier 2009. La publicité en faveur de l'exposition qui s'est tenue en mairie a été faite grâce à des plaquettes explicatives qui permettaient aux personnes qui ne pouvaient pas se déplacer d'être également informées.

L'exposition a de plus connu un relatif succès puisque 31 personnes se sont déplacées sur les 2 semaines et quelques unes ont laissé des remarques allant dans le sens du projet de la commune.

L'enquête publique s'est déroulée pendant 1 mois, du 8 juin au 8 juillet. 11 personnes se sont déplacées et le Commissaire Enquêteur a remis un avis favorable au projet.

De plus Monsieur DELBAST présente le projet de Plan Local d'Urbanisme, les avis émis par les personnes publiques associées ainsi que les réponses à ces avis qui sont compilées dans un tableau qui figure dans le dossier 0f pièces administratives du PLU.

Enfin le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur sont annexés dans le dossier 0g pièces administratives du PLU

Monsieur Delbast demande au Conseil Municipal de délibérer sur :

- Le bilan général de concertation
- L'approbation du Plan Local d'Urbanisme

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** la délibération n° 2001- 087 du 19 Juin 2001 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), fixant les objectifs et les modalités de concertation en application de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme,

**Vu** la délibération 2005-046 du 31 Mai 2005 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

**Vu** le recours contentieux de l'association Renard

**Vu** le jugement du Tribunal Administratif de Melun du 11 décembre 2008 qui a prononcé une annulation partielle du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

**Vu** l'article L123-1 du code de l'urbanisme 4<sup>ème</sup> paragraphe qui dispose notamment qu'en cas d'annulation partielle par voie juridictionnelle d'un PLU, l'autorité compétente élabore sans délai les nouvelles dispositions du plan applicable à la partie du territoire concernée par l'annulation

**Vu** la délibération 2009-001 du 27 Janvier 2009 portant sur la Poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et fixant les nouvelles modalités de concertation

**Vu** la délibération 2009-049 du 30 Juin 2009 portant sur le Bilan intermédiaire de la concertation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et le débat sur les Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement durable

**Vu** la délibération 2010-007 en date du 3 février 2010 arrêtant le projet de PLU

**Vu** les remarques émises par les services consultés suite à l'arrêt du projet de PLU,

**Vu** l'arrêté municipal 2010-028 en date du 19 Mai 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de PLU

**Vu** les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 27 Juillet 2010,

**Considérant** que les remarques effectuées par les services consultés et les résultats de ladite enquête justifient des adaptations mineures du projet de PLU, M. DELBAST Informe que suite à une erreur matérielle la commune a modifié la hauteur inscrite à la page 6 des orientations d'aménagement. La phrase a été changée comme ceci : « La hauteur des constructions ne devra pas dépasser R+1+C pour préserver les paysages à proximité d'un site naturel remarquable : le Petit Parc de Croissy. »

**Considérant** que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

- **Décide d'approuver le Bilan de concertation** du Plan Local d'urbanisme

**Vote : UNANIMITE**

- **décide d'approuver le PLU** tel qu'il est annexé à la présente délibération,

\* **dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123 -24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal

\* **dit** que conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU est tenu à la disposition du public en mairie de Croissy Beaubourg et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,

\* **dit** que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU, ne seront exécutoires qu'après :

- sa réception par le Sous Préfet de Torcy
- l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).

**Vote : UNANIMITE**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Fait à CROISSY BEAUBOURG le 25 Janvier 2011

CERTIFIE EXECUTOIRE le 28 Janvier 2011

PUBLIE OU NOTIFIE le 28 Janvier 2011

LE MAIRE  
Michel GÉRES

